

Séance du vendredi 30 juin 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

UNIVERSITE DE LILLE - SOUTIEN AU PROJET "WELCOMING INTERNATIONALS TO LILLE" POUR L'ACCUEIL DES INTERNATIONAUX A LILLE 2023-2025

En vertu de l'article L. 5217-2 du CGCT, la Métropole européenne de Lille (MEL) est compétente en matière de "programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche".

La MEL et l'Université de Lille ont renouvelé leur partenariat au sein d'une nouvelle convention-cadre pluriannuelle (2023-2027), adoptée lors du Conseil métropolitain du 10 février 2023 par délibération n° 23-C-0057. À travers quatre axes stratégiques, cette convention pose les objectifs partagés par les deux institutions. Le projet WILL s'inscrit plus particulièrement dans l'axe 4 "L'Université de Lille et la Métropole : un rayonnement partagé".

I. Contexte

En 2020, l'Université de Lille a répondu avec succès à l'appel à projets "Intégration et développement des IdEx et des I-SITE " (IDÉES) du PIA 3 (programme d'investissements d'avenir), avec le projet WILL (Welcoming Internationals to Lille / accueil des internationaux à Lille). À travers WILL, l'Université souhaite renforcer sa politique d'accueil et l'orientation des collaborations internationales, afin d'attirer des talents internationaux dans les unités et composantes de recherche de l'université cible et les parcours gradués.

Le projet est structuré autour de deux volets stratégiques :

- Volet 1 - Améliorer les dispositifs d'accueil des chercheurs et étudiants internationaux ;
- Volet 2 - Renforcer le rayonnement scientifique international de l'Université de Lille.

Afin de répondre à ces deux volets stratégiques, le projet WILL prévoit la mise en place de cinq actions :

- Action 1 : le développement de l'outil "Lille Box", réalisé conjointement avec Hello Lille, une offre de services en complément de la Maison Internationale pour faciliter l'installation des chercheurs et étudiants étrangers à Lille (volet 1) ;
- Action 2 : la création d'un réseau d'ambassadeurs : les étudiants en mobilité entrante ou sortante constituent un réseau destiné à faire connaître l'université de Lille et les sites d'excellence à travers le monde (volet 1) ;



- Action 3 : la mise en place de la Maison Internationale, permettant à la fois aux chercheurs et aux étudiants étrangers d'effectuer toutes leurs démarches administratives dans un espace dédié (volet 1) ;
- Action 4 : le renforcement des Relations Internationales de l'Université, en identifiant 10 à 12 partenaires internationaux stratégiques choisis selon des critères géographiques mais aussi sur des liens de coopération pertinents (volet 1) ;
- Action 5 : la mise en place de 14 chaires internationales de 4 ans chacune pour accueillir des talents seniors internationaux au sein des équipes de recherche et accroître la visibilité internationale de la recherche lilloise (volet 2). Ces chaires intègrent le recrutement de doctorants, post-doctorants, des bourses de mobilité d'étudiants de Master et des frais de fonctionnement. Les 14 chaires d'une durée de 4 ans chacun seront mises en place progressivement de 2023 à 2026 et se termineront en 2029.

Sur cette période 2023-2025, le soutien de la MEL est sollicité sur deux actions :

- Action 1 : le développement et la mise en œuvre de l'outil "Lille Box" ;
- Action 5 : le soutien à la mise en place des 14 chaires seniors internationales.

Le soutien de la MEL au développement du service "Lille Box" s'inscrit dans le cadre de sa stratégie d'attractivité. Il permettra l'acquisition de kits (documentation, carte de transport, carte SIM...), la mise en œuvre de prestations d'accompagnement (salaire des personnels affectés au dispositif) proposées en direction des chercheurs et étudiants internationaux (accueil en gare, soutien pour la recherche de logement, pour l'ouverture de compte bancaire...) ainsi que la création d'un site Internet dédié.

Le déploiement du service "Lille Box" se fera dans un premier temps à destination des chercheurs internationaux (année universitaire 2023-2024) puis sera élargi aux étudiants internationaux (année universitaire 2024-2025). La Lille Box constitue un service payant dont les recettes permettront, aux termes de la période 2023-2025, un auto financement partiel du dispositif.

II. Description des objectifs et modalités du partenariat

Le projet WILL s'étend sur une durée de 7 ans, depuis la rentrée universitaire 2022, et représente un coût total d'environ 12 487 241,16 €. Les cofinancements ont été sollicités auprès de l'Université de Lille (4 838 727,61 €), le programme GRAEL de l'Université de Lille (554 800 €), la Fondation de l'Université de Lille (168 000 €), l'Agence Nationale de la Recherche-ANR (4 699 999,55 €), la Région (1 065 714 €) et la MEL (1 160 000 €).

La mobilisation des cofinanceurs se fera à travers deux phases cofinancement : 2023-2025 et 2026-2029. La présente délibération porte sur la première phase de cofinancement pour la période 2023-2025. Le soutien de la MEL pour la période 2026-2029 fera l'objet d'une nouvelle demande de cofinancement.



Pour la période 2023-2025, le coût du projet WILL est de 4 605 985,13 €. Le financement de 600 000 € de la MEL à hauteur de 200 000 € par an complètera l'intervention de l'ANR (2 262 550,14 €), l'Université de Lille (843 605,65 €), le programme GRAEL de l'Université de Lille (287 950,35 €), la Région (539 841,40 €) et la Fondation de l'Université de Lille (72 037,59 €)

Le coût total du développement de la "Lille Box" est de (399 836,17 €) de 2023 à 2025. La MEL contribuera à hauteur de 210 000 € aux côtés de l'Université (189 836,17 €).

Le soutien de la MEL aux chaires internationales se déploiera sur 3 ans, de 2023 à 2025. Pendant cette période, la MEL financera le lancement des 14 chaires selon la répartition suivante :

- Vague 1 : septembre 2023 : démarrage de 5 chaires qui se termineront en août 2027 ;
- Vague 2 : septembre 2024 : démarrage de 4 chaires qui se termineront en août 2028 ;
- Vague 3 : septembre 2025 : démarrage de 5 chaires qui se termineront en août 2029.

La première phase de financement prendra en charge le coût correspondant aux années 2023 à 2025 de ces 14 chaires, soit :

- Vague 1 : les années 2023, 2024 et 2025 ;
- Vague 2 : les années 2024 et 2025 ;
- Vague 3 : l'année 2025.

Le coût total des chaires de la période 2023 à 2025 est de 3 598 942,69 €. La MEL interviendra à hauteur de 390 000 € aux côtés de l'Université de Lille (611 769,49 €), le programme GRAEL de l'Université de Lille (287 950,35 €), l'ANR (1 697 343,85 €), la Région (539 841,40 €) et la Fondation de l'Université de Lille (72 037,59 €). À l'issue de cette convention, ce dispositif fera l'objet d'une évaluation destinée à valider sa pertinence. Selon les résultats de l'évaluation, le soutien de la MEL pour la période 2026-2029 pourra faire l'objet d'une nouvelle demande de cofinancement

Au total, le soutien de la MEL au projet WILL s'élèvera donc à 600 000 € sur la période 2023-2025.

Par conséquent, la commission principale Dév. Economique, Emploi, Recherche, Parcs d'activité, NTIC consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) de soutenir le projet WILL inscrit dans le cadre du dispositif "Intégration et développement des IdEx et des I-SITE" ;
- 2) d'accorder une subvention d'un montant de 600 000 € à l'Université de Lille pour soutenir le projet repris à l'alinéa précédent ;

- 3) d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer les conventions ("Lille Box" et "Chaires internationales") l'Université de Lille ;
- 4) d'imputer les dépenses d'un montant de 600 000 € aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mme Anne GOFFARD ainsi que MM. Damien CASTELAIN, Bernard HAESEBROECK, Frédéric LEFEBVRE et Olivier TURPIN n'ayant pas pris part au débat ni au vote.